

RENÉ HÉRY

PORTRAIT D'UN ANTISUFFRAGISTE

Anne-Sarah Bouglé-Moalic

(Université de Caen Basse-Normandie)

La question du vote des femmes est posée très précocement en France, puisqu'on note les premières revendications en sa faveur dès la Révolution de 1789. Lors de l'avènement du suffrage universel en 1848, plusieurs femmes le réclament, soutenues par quelques hommes politiques, à l'image du député socialiste Pierre Leroux. Érudée pendant la plus grande partie du Second Empire, cette revendication renaît lorsque le régime se libéralise, à la fin des années 1860. Au début de la Troisième République s'organise un mouvement suffragiste pérenne. Mais c'est véritablement au début du ^{XX}^e siècle qu'est lancé le débat public et politique autour de cette question du droit de vote des femmes. En 1906, les députés s'en saisissent. En 1919, ils votent un texte de loi accordant à toutes les femmes le droit de vote et d'éligibilité dans les

mêmes conditions que les hommes, un texte qui serait applicable dès que le Sénat le validerait. Or celui-ci va bloquer la réforme jusqu'à l'effondrement de la République en 1940, se faisant l'un des principaux artisans de la situation particulière de la France, en retard sur la plupart des pays occidentaux en la matière. C'est plus particulièrement dans les années 1930 que le clivage se radicalise entre les suffragistes et les antisuffragistes. Les premiers sont de plus en plus nombreux : les associations pour le vote des femmes se multiplient et leurs adhérents se comptent en centaines de milliers de personnes. Ils sont soutenus tacitement par une importante partie de l'opinion publique : la presse généraliste est quasiment unanime à ce sujet. Plusieurs récits proposés par des féministes ou par des journalistes montrent le bon accueil de la population aux manifestations suffragistes. En outre, d'autres groupes – comme les anciens combattants – se prononcent pour le suffrage féminin. Les antisuffragistes sont moins visibles dans la société, mais ils semblent se concentrer dans des sphères décisives : le parti radical et le Sénat. L'assentiment du premier, qui est alors le parti politique français le plus puissant, et du second semble en effet nécessaire au vote de la loi. Ainsi, malgré le vote de la réforme, à plusieurs reprises, par les députés – en 1936, la décision est même prise à l'unanimité des élus – les Françaises n'obtiennent pas le droit de vote avant 1944. La longueur du débat et les difficultés rencontrées par les propositions de loi sur le droit de vote des femmes obligent à s'interroger sur les raisons opposées à la réforme par les antisuffragistes. Que craignaient-ils ? Redoutaient-ils réellement que les femmes ne « votent pour les curés », comme on l'entend fréquemment, ou bien leur opposition se fondait-elle sur des arguments plus subtils ? Observer un antisuffragiste, analyser ses positions doit permettre de répondre en partie à ces interrogations.

*

* *

René Héry, sénateur radical des Deux-Sèvres de 1920 à 1941, antisuffragiste engagé, est un archétype de l'opposant au suffrage féminin. Né en 1870 à Bressuire, René Héry consacre à sa commune et à son territoire la

majeure partie de sa vie. Après des études de droit à Paris¹, il devient avocat, une profession qu'il met notamment au service de ses idéaux républicains, en tant que défenseur de la Ligue des droits de l'homme et du citoyen, dont il assure la présidence locale. En 1896, il est élu conseiller municipal puis, en 1901, maire de Bressuire, fonction qu'il occupe jusqu'en 1941, lorsqu'il en est démis par le régime de Vichy.



René Héry vu par F. Saunier
Coll. HPB

En parallèle, René Héry brigue des fonctions parlementaires. Il est ainsi élu sénateur des Deux-Sèvres en 1920. Il le restera également jusqu'en 1941. Dans la Haute Assemblée, il s'intéresse avant tout aux questions financières – il signe à ce sujet plusieurs tribunes dans la presse, mais aussi aux questions d'enseignement : membre de la commission de l'enseignement, il est l'auteur de plusieurs rapports tenant à ce domaine. De sensibilité radicale, René Héry est très attaché au modèle républicain et à ses valeurs : laïcité, égalité, solidarité, défense des terroirs... Défenseur de la République, il s'abstient de voter les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain le 10 juillet 1940. S'il suit

la ligne du Parti radical et radical socialiste sur beaucoup de sujets, il n'en est pas moins indépendant sur d'autres points, comme lorsqu'il s'oppose à Raymond Poincaré. Le sénateur des Deux-Sèvres appartient à ce type de parlementaires très à l'aise à la tribune. On le voit donc prendre la parole dans plusieurs débats et participer aux joutes oratoires fréquentes dans l'hémicycle. En 1930, un article des *Potins de Paris* le décrit ainsi : « M. René Héry prend volontiers, dans sa mise comme dans ses propos, le genre "chansonnier montmartrois", tel qu'on peut encore se l'imaginer en province. Moustache de chat, cravate Lavallière, regard ironique, interruptions frondeuses, boutades qui voudraient être cruelles »². Le débat sur le droit de vote des

¹ Il soutient en 1896 une thèse de doctorat intitulée *Les Léproseries dans l'Ancienne France*.

² « Sacré Héry », *Les Potins de Paris*, 26 octobre 1930.

femmes est l'occasion pour lui de mettre en pratique sa verve, tout en défendant sa vision de la société française.

À partir de 1919, la question du vote des femmes occupe à de fréquentes reprises les parlementaires des deux assemblées. Commissions, propositions de lois, discussions en séance se succèdent. Les députés ont à peine voté en faveur du suffrage féminin, en mai 1919, que l'on annonce déjà l'opposition des sénateurs. Pour plusieurs éditorialistes, tout comme pour nombre d'élus, le Sénat se chargera d'enterrer la réforme. Une commission spéciale y est rapidement formée et un rapporteur, le sénateur Alexandre Bérard, est nommé. Mais la commission ne se réunit que très rarement et ses membres sont en grande majorité hostiles au vote des femmes. Quant au rapport Bérard, datant de 1919, il n'est étudié en séance qu'en novembre 1922, illustrant la stratégie sénatoriale : une opposition basée, avant tout, sur l'immobilisme. En 1922, les sénateurs refusent, à une courte majorité, de passer à l'examen des articles, après un long débat préliminaire sur le principe du vote des femmes. En 1927, un nouveau rapport, celui de Pierre Marraud, conclut au rejet des propositions de loi les plus récentes en faveur du vote des femmes. En 1932, un nouveau débat prend place au Sénat. C'est dans ce cadre que s'exprime principalement René Héry. Membre de la commission sur le suffrage féminin depuis 1924, il est nommé rapporteur en 1931. Dans un texte lapidaire – moins de deux pages, rendu en 1932, il se contente de rappeler l'opposition de la commission et propose au Sénat de ne pas passer à la discussion sur cette loi. C'est, selon lui, « une opinion rationnelle, patriotique et républicaine »³. Il est plus disert dans la discussion en séance publique qui se déroule entre le 23 juin et le 7 juillet.

Parmi tous les intervenants du débat, René Héry est l'un des orateurs les plus volubiles, ce qui s'explique notamment par sa position de rapporteur de la proposition de loi. L'intérêt principal que présentent ses interventions est qu'elles condensent la grande majorité des arguments antisuffragistes et donnent ainsi à voir les obstacles à franchir pour les suffragistes. Ces arguments peuvent se classer en deux grands ensembles : ceux qui tiennent à la politique et ceux qui se rattachent aux genres, c'est-à-dire à la représentation et aux fonctions sociales attribuées à chaque sexe.

³ René Héry, « Discussion sur l'ordre du jour », séance du 26 février 1932, *Archives du Sénat*.

René Héry utilise plusieurs arguments d'ordre politique. Alors que la mémoire collective a retenu que les parlementaires français ont refusé le vote des femmes à cause de leur prétendu attachement à l'Église, le sénateur des Deux-Sèvres est pourtant l'un des seuls, en 1932, à évoquer ce péril clérical. S'il en parle, c'est avant tout pour insister sur le danger que représente, à ses yeux, le vote féminin vis-à-vis de la République. Ainsi, il essaie aussi de démontrer que les femmes ne sont pas prêtes à voter car leur éducation politique n'est pas faite : pour lui, elles voteraient probablement aux extrêmes ou sous l'influence d'un tiers, que ce soit leur mari ou un prêtre. René Héry insiste ici sur la faiblesse présumée des femmes, trop influençables pour être de bonnes citoyennes. Paradoxalement, René Héry défend dans le même temps la thèse du désintérêt des femmes pour la politique : les « vraies femmes », conscientes que la politique n'appartient pas à leur sphère de compétence, s'abstiendraient d'y entrer – et elles auraient raison, selon le sénateur, car elles y perdraient beaucoup. Les deux thèses précédentes n'empêchent pas le sénateur d'en fonder une troisième sur l'hypothèse où toutes les Françaises voteraient. Dans ce cas, elles seraient numériquement supérieures aux hommes, le déséquilibre démographique ayant été accru par la Première Guerre mondiale. Elles seraient alors en mesure de prendre le pouvoir, ce qui aurait de multiples conséquences. Tout d'abord, selon René Héry, les féministes n'ont qu'un seul but, qui n'est pas le bien du pays, mais l'égalité à tout prix et l'anéantissement de l'autorité maritale et paternelle. La seconde conséquence majeure serait la rébellion masculine : ne pouvant plus faire prédominer leur opinion par la voie légale, René Héry prévoit que les hommes auraient recours à la force, à la révolution et à la dictature pour résorber les désordres produits par le vote féminin. De tout cela résulterait l'anéantissement de la République, de la société et de la famille. Si, dans cette dernière hypothèse, le péril paraît volontairement outré, la crainte pour la stabilité du régime républicain est prégnante dans le discours de René Héry, comme dans celui de nombre d'antisuffragistes plus modérés. Ce « saut dans l'inconnu », formule maintes fois répétée dans le débat, serait donc en fait « un inconnu dont déjà nous prévoyions bien les grandes lignes, un inconnu trop connu », selon les termes du sénateur⁴.

⁴ René Héry, Discussion sur le suffrage féminin, 7 juillet 1932, *Annales du Sénat*.

Le danger du vote des femmes n'est pas uniquement politique mais aussi social. En accordant aux femmes un droit jusque-là exercé uniquement par les hommes, la réforme touche au masculin et au féminin, à l'équilibre entre les genres, à la nature même des individus et, au-delà, à la famille et à l'ensemble de la société. La politique est considérée comme un domaine masculin par essence. L'incursion des femmes dans cette sphère leur serait préjudiciable. Au-delà des préjugés – dont René Héry n'est pas exempt – sur la capacité intellectuelle, voire physique, des femmes à voter (le sénateur avance leur « manque d'équilibre physiologique »⁵), ce nouveau droit modifierait leur nature même, selon la pensée antisuffragiste. Les femmes, au contact de la politique, se viriliseraient : elles perdraient leur féminité en voulant se faire égales aux hommes. Or cette dénaturation aurait des conséquences dramatiques pour la famille et pour la société. La femme, sortie de son foyer et ayant découvert une autre forme d'activité, ne voudrait plus y rentrer. Elle cesserait de s'occuper de ses enfants et de son époux. En outre, l'égalité politique serait un facteur de désunion familiale : chaque conjoint voulant faire prédominer son opinion, le couple serait fatalement amené à se déchirer. Or le foyer est le fondement de la société. Le vote des femmes pourrait donc, à travers ses diverses conséquences, la mettre en danger.

Un point original du discours de René Héry est sa perspective masculiniste, partagée seulement par quelques autres antisuffragistes. Cette théorie, qui s'explique notamment par le traumatisme de la Première Guerre mondiale, affirme non seulement la prééminence de l'homme sur la femme, mais dénonce aussi la menace que font planer les femmes sur les hommes. René Héry affirme ainsi que la paternité est plus importante que la maternité pour l'enfant. Il explique que les hommes ont pâti de l'éducation maternelle qu'ils ont reçue pendant la guerre et conclut par une citation du magistrat William Loubat : « Il y a un malheur plus grand pour un garçon que de perdre son père et sa mère, c'est de perdre son père seul »⁶. Le sénateur insiste sur sa définition d'un citoyen père de famille, qui est le seul responsable du foyer et son médiateur vers l'extérieur, grâce au bulletin de vote. Ouvrir cette responsabilité aux femmes équivaldrait donc à faire perdre à l'homme l'une de ses prérogatives et participerait à sa déchéance. En outre, pour René Héry, le suffrage féminin détruirait la féminité, mais serait aussi une atteinte

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

profonde à la virilité : au contact des femmes, les hommes risqueraient de se féminiser.

À l'aune des mentalités actuelles, l'ensemble de ces arguments semble prendre ses racines dans la seule misogynie. Ce serait une simplification hâtive. Si certaines réflexions, notamment sur la nature féminine, le laissent penser, bien d'autres facteurs expliquent ce système argumentatif. L'analyse des discours de dizaines d'antisuffragistes, antérieurs et contemporains du sénateur des Deux-Sèvres, indique que la crainte pour le régime républicain était très réelle. Elle connaît même un regain dans les années 1930, avec le développement, en France, de ligues d'extrême droite, et avec la montée progressive du fascisme en Europe. Pour les sénateurs et les membres du Parti radical antisuffragistes, le modèle républicain tel qu'il existe depuis l'origine serait seul assez solide pour résister à des assauts, mais le moindre changement, comme l'ajout brutal d'un grand nombre d'électeurs, l'affaiblirait. Dans cette logique, la réforme sur le vote des femmes est à proscrire.

Une autre raison qui semble tendre l'ensemble du raisonnement de René Héry est sa crainte du changement et des évolutions de la société, comme si elle était amenée à quitter un âge d'or rassurant, fondé notamment sur la séparation des sphères masculine et féminine, mais aussi sur d'autres formes de hiérarchies et de structures sociales traditionnelles, comme la distinction entre classes sociales. À travers le rejet du droit de vote des femmes, qui consacrerait ces dernières en tant que personnes indépendantes, c'est un mouvement global d'individualisation, en marche depuis la fin du XIX^e siècle et en accélération dans l'entre-deux-guerres, que le sénateur refuse. Parallèlement à son combat contre le suffrage des femmes, il dénonce aussi le travail féminin, comme l'un des ferments d'une dégénérescence de la société. Il écrit par exemple, dans *L'Œil de Paris*, à la veille des émeutes de février 1934 : « On veut le plus d'argent possible pour des jouissances



« L'œil de Paris »
du samedi 13 janvier 1934

Coll. HPB

rapides, violentes, pour des plaisirs brutaux et barbares. L'opium et la cocaïne s'ajoutent à l'alcool. Le travail féminin

TRIBUNE
- LIBRE -

Est-il encore temps ?

par
René HÉRY

envahit les ateliers, les bureaux, les écoles, et ce n'est pas un progrès pour le travail, pour la famille, pour la nation. La société française, notre civilisation sont menacées, elles sont en péril »⁷. Déjà en 1932, il comparait la situation de la France à celle de la Rome antique, où les sénateurs discutaient impassiblement des lois alors que la ville était assaillie par les barbares. Dans ce contexte menaçant, il est évident pour le sénateur que le vote des femmes ne serait qu'un trouble supplémentaire, peut-

être même le coup de grâce qui viendrait bousculer la République et la société française.

René Héry n'est pas le seul antisuffragiste à défendre ces arguments. L'un de ses proches collègues, tant sur le plan politique que géographique, est resté célèbre pour son opposition au droit de vote des femmes et pour ses discours grivois. Raymond Duplantier, sénateur de la Vienne, est tellement virulent qu'il est l'un des premiers à déclencher des actions militantes à son encontre, dans sa circonscription électorale. En 1935, peu avant les élections sénatoriales, plusieurs groupes de suffragistes font campagne sur ses terres pour dénoncer ses propos antisuffragistes et compromettre sa réélection. C'est notamment le cas de Louise Weiss, journaliste et présidente de l'association La Femme nouvelle, qui se rend dans plusieurs communes du département et y organise des meetings, des projections et des votes en faveur du droit de vote. Son initiative connaît un vrai succès, comme le décompte des votes le laisse voir. La prise de position de René Héry lui vaut aussi la visite des

⁷ René Héry, « Est-il encore temps ? », *L'Œil de Paris*, samedi 13 janvier 1934.

suffragistes à Bressuire. En réponse au sénateur, qui aurait affirmé : « si les femmes n'étaient pas contentes, elles n'avaient qu'à faire de l'agitation », un petit groupe, dont font partie Maria Vérone et Andrée Lehmann, deux figures importantes du mouvement suffragiste, se rend dans les Deux-Sèvres en mai 1931 et profite de la foire de Bressuire pour déployer leur slogan « La femme veut voter » et dénoncer publiquement la position antisuffragiste du sénateur,



Manifestation suffragiste à Bressuire en mai 1931.
1 – Andrée Lehmann **2 – Maria Vérone**
Photographie, coll. HPB

à l'aide d'un porte-voix⁸. Les suffragistes ne s'en tiennent pas à cette action d'éclat. Elles organisent à Bressuire un véritable travail de fond, en y créant, dès la fin des années 1920, un groupe local de l'Union française pour le suffrage des femmes, la principale organisation suffragiste française de l'entre-deux-guerres⁹. Mme Bonnet puis Suzanne Luton, qui en sont les

⁸ Paulette Bascou-Bance, *La Mémoire des femmes : anthologie*, Bordeaux, Elytis éditions, 2002, p. 344.

⁹ À propos de ce groupe, voir le mémoire d'Hélène Rebours, *Répertoire numérique détaillé Fonds Marie-Josèphe Réchard (UFSF : groupes de Niort, des Deux-Sèvres et de la Fédération de l'Ouest)*, Cote 29 AF, Centre des archives du féminisme.

principales animatrices, accueillent des conférencières reconnues, comme l'avocate Marcelle Kraemer Bach, qui sera la première candidate intronisée officiellement par le Parti radical pour les élections municipales de 1935 à Paris, ou encore Cécile Brunschvicg, présidente de l'Union française pour le suffrage des femmes, qui sera, en 1936, l'une des trois sous-secrétaires d'État nommées par Léon Blum. Le débat est vif, à Bressuire. Des suffragistes prennent la parole lors d'une réunion de la Ligue des droits de l'homme, présidée par René Héry, tandis que celui-ci assiste à des conférences féministes, comme celle de Mme Malaterre-Sellier, en octobre 1930.

Malgré l'opposition des suffragistes, qui font circuler un tract contre lui, René Héry est réélu sénateur des Deux-Sèvres en 1935 et le groupe local de Bressuire devient moins actif. Même au plan national, le débat se fait moins vif après 1936. La nomination des trois femmes sous-secrétaires d'État qui ressemble pour certains à une promesse, la menace grandissante de la guerre et l'immobilisme constant du Sénat semblent avoir raison du militantisme.



Cécile Brunschvicg

Photographie,

<http://www.afmeg.info/>

*

* *

L'histoire n'a guère retenu le nom des antisuffragistes. Si, aujourd'hui, leur lutte semble d'un autre temps et encouragée par des raisons peu compréhensibles, elle paraissait alors fort naturelle. René Héry n'est qu'un exemple, dont la voix a porté, de par sa position de parlementaire. Il représente simplement une part de la population rétive à certains changements. Conservateur de la République et de ses mœurs, il meurt en 1941 et n'assiste ni au débat de l'Assemblée consultative d'Alger, ni à la signature de l'ordonnance du 21 avril 1944 qui accordent le droit de vote aux Françaises.